

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 7 décembre 2023**

**N° 2023/100 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F -  
49-51 ROUTE DE LA LIBÉRATION À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

Le 7 décembre 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 25, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 1 décembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Mickaël ASSOUS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

M. Jacques DRIESCH, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD  
M. Brice CHATEL, pouvoir à Mme Véronique GLOVER  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX  
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC  
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Didier STHOREZ  
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à M. Hamza MOKHTARI  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER  
Mme Oriane LOUAIL, pouvoir à Mme Annie BOUDEVILLAIN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>25</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>8</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.10
Numéro : 094-219400199-20231207- lmc112520-DE-1-1
Date réception : 20 décembre 2023

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F - 49-51  
ROUTE DE LA LIBÉRATION À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

La société IMMOBILIERE 3F a sollicité la garantie de la Ville de Chennevières-sur-Marne concernant un contrat de prêt, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux situés 49-51 route de la Libération à Chennevières-sur-Marne.

Le coût total du projet est de 1 485 578,00 €. Il sera financé à hauteur de 144 009 € par des fonds propres, de 99 563 € par des subventions État, de 65 506 € par des subventions Région, de 31 500 € par des subventions 1 %, de 248 000 € de prêts Action Logement et de 897 000 € par le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**VU** les articles L. 2251-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R. 221-19 du code monétaire et financier,

**VU** l'article 2298 du code civil,

**VU** le Contrat de Prêt N° 151028 en annexe signé entre IMMOBILIERE 3F, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À LA MAJORITÉ,**

**26 VOIX POUR**

**3 VOIX CONTRE** (M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

**4 ABSTENTIONS** (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, Mme LOUAIL)

**ARTICLE 1 :** Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 897 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 151028 constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 897 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Dit que ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux situés 49-51 route de la Libération à Chennevières-sur-Marne.

**ARTICLE 3 :** Dit que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**ARTICLE 4 :** Dit que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 5 :** Dit qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la société IMMOBILIERE 3F réserve deux logements à la Ville de Chennevières-sur-Marne.

**ARTICLE 6 :** Autorise Monsieur le Maire, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**ARTICLE 7** : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 20 décembre 2023 et de l'affichage le 14 décembre 2023  
Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.